

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du 14/11/2023

Date de publication : 23/11/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 030

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 024-201123

**OBJET : CULTURE, EVENEMENTS
CULTURELS ET PATRIMOINE**

Approbation de la convention avec le Diocèse de Marseille pour l'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Sauveur dans le cadre d'une classe d'orgue du Conservatoire Municipal d'Aubagne

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_24-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



Délibération n° 024-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Madame BENASSAYA-NIVET Dominique (absente excusée),
Monsieur SALONE Arthur (absent excusé), Madame
GIOVANNANGELI Magali (absente excusée), Monsieur
GRANDJEAN Denis (absent excusé), Madame FARDOUX
Clémentine (absente excusée), Monsieur LATZ Alexandre (absent
excusé), Madame BOISSON Valérie (absente excusée)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Geneviève MORFIN rapporte :

La Ville d'Aubagne est propriétaire de l'orgue de l'église Saint-Sauveur, protégé au titre des Monuments Historiques et en assure l'entretien. Après avoir finalisé la restauration de ce magnifique instrument dont les tuyaux les plus anciens datent du XVIII^e siècle, la Ville souhaite favoriser la formation initiale et le perfectionnement de la pratique, grâce à l'ouverture d'une classe d'orgue au sein du Conservatoire.

L'église Saint-Sauveur et l'orgue ayant été mis à la disposition totale et permanente du clergé pour l'exercice du culte conformément aux lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907, il convient d'établir une convention d'utilisation de l'orgue avec l'association diocésaine de Marseille.

Cette délibération propose donc d'approuver la convention d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Sauveur d'Aubagne par la classe d'orgue du Conservatoire Municipal d'Aubagne avec l'association diocésaine de Marseille.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat et la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes,

VU la réponse favorable de l'association diocésaine de Marseille,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de favoriser la formation initiale et le perfectionnement de la pratique de l'orgue,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la convention d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Sauveur d'Aubagne par la classe d'orgue du Conservatoire d'Aubagne à intervenir avec l'association diocésaine de Marseille ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_24-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_24-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023

